Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 059-215904269-20260924-20260924_075-DE

MISE EN LIGNE LE - 2 OCT. 2026

Neuville en Ferrain

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de la convocation à la réunion : vendredi 18 septembre 2026
Secrétaire de séance : Monsieur Rémy NEIRINCKX

L'An deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Sylvie DELPLANQUE (arrivée à 19h33 – pouvoir donné à Marylène HEYE), Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Arnaud DELCOUR, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Marco BALDUYCK, Madame Aurélie LAPERE, Madame Lilliane DENYS, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h33 - pouvoir donné à Anne VERISSIMO), Monsieur Luc LECRU, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Monsieur Yann BOURGEOIS, Madame Céline AUBERT, Monsieur Gautier MIGNOT, Monsieur Julien DEWAELE, Monsieur Florent DECOTTIGNIES, Madame Camille JOUMIER, Monsieur Rémy NEIRINCKX.

Excusé(s) ou Absent(s) : (7) Monsieur Jimmy COUPÉ (pouvoir donné à Marie TONNERRE-DESMET), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Robin DELPLANQUE (pouvoir donné à M. Alain RIME), Monsieur Philippe SIX (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Arnaud DELCOUR), Monsieur Benjamin HAEUW (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Caroline HAEUW (pouvoir donné à Aurélie LAPERE).

2026/075 - COMMISSION DE CONCESSION ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL

Rapport de Madame le Maire
Vu en commission générale le 14 septembre 2026

- Vu les textes relatifs aux contrats de concession et notamment l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 ainsi que le décret n°2016-86 du 1er février 2016.
- Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L.1411-1, L 1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5 fixant notamment les règles applicables à la composition et à l'élection des commissions de délégation de service public.
- Vu la délibération n° 2026/016 portant fixation des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de concession et de délégation de service public.
- Vu la délibération n° 2026/054 désignant 3 membres titulaires et 3 membres suppléants
- Considérant que la commission, dite commission de concession et de délégation de service public, a pour mission, dans le cas d'une procédure de délégation de service public, d'ouvrir les plis contenant les candidatures ou les offres ; de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ; d'analyser les offres et de rendre un avis sur les candidats pouvant prétendre à la négociation.

- Considérant que la commission est composée du maire, habilité à signer la convention de délégation de service public, ou de son représentant, et assurant sa présidence et par cinq membres titulaires et autant de membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein dans le cadre d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Considérant que l'élection des membres de la commission peut se faire par un vote à main levée sous réserve d'une décision unanime du conseil municipal, la règle du scrutin secret s'appliquant à défaut d'unanimité.
- Considérant que lors du conseil municipal du 4 juin le conseil municipal aurait dû procéder à l'élection de 5 membres titulaires au lieu de 3 et 5 membres suppléants au lieu de 3

Il est demandé au conseil municipal :

- De retirer la délibération n°2026/054 du 4 juin 2026
- De procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de concession et de délégation de service public par application de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- Liste 1 : « NEUVILLE A VENIR »

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Alain RIME	M. Jimmy COUPE
Mme Marie Stéphanie VERVAEKE	Mme Apolline ARQUIER
M. Philippe VYNCKIER LOBROS	M. Benjamin HAEUW
M. Yann BOURGEOIS	M. Florent DECOTTIGNIES
Mme Céline AUBERT	Mme Camille JOUMIER

Résultats du vote à main levée :
Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33

Nombre de suffrages obtenus :
Liste 1 : 33 voix
Liste 1 : 10 sièges

Sont donc désignés au sein de la commission de concession et délégation de service public, pour la durée du mandat en cours, les représentants de l'assemblée suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Alain RIME	M. Jimmy COUPE
Mme Marie Stéphanie VERVAEKE	Mme Apolline ARQUIER
M. Philippe VYNCKIER LOBROS	M. Benjamin HAEUW
M. Yann BOURGEOIS	M. Florent DECOTTIGNIES
Mme Céline AUBERT	Mme Camille JOUMIER

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Marie TONNERRE-DESMET

MAIRIE de NEUVILLE-EN-FERRAIN 14 (NORD)

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 059-215904269-20260924-20260924_075-DE